

réduisit aussi en faveur des religieux d'Arvières les droits et dime qu'il pouvait percevoir sur les fonds dépendant de leur grange. Le prieur de Talissieu se contenta de 9 bichets à la mesure de Champagne. En novembre de cette même année, Guillaume et Pierre de Luyrieu leur vendirent tous les droits qu'ils avaient dans le village de Musin. En 1251, Guillaume de la Balme leur céda un champ. En 1264, ils traitèrent avec Amédée de la Balme au sujet du tènement que détenait Guillaume et Isard d'Ossi. En 1283, les templiers d'Acoyeu (1) compromirent avec eux au sujet des terres que ces derniers possédaient dans la paroisse. Ces terres restèrent dans la suite aux Chartreux. Pierre de la Roche, en 1285, Berlion de la Roche et Étienne, son fils, en 1290, Jean et Mermet de Luyrieux, en 1300, et Pierre et Henri de Luyrieux, en 1301, leur cédèrent tout ce qu'ils avaient de droit au lieu dit Pra Naz. -- En mai 1312, ils firent condamner les habitants de Chassonod à reconnaître le droit de mener paître tout leur bétail sur le territoire de leur village. En 1346, ils acquirent le bois Vignand de noble Jean de Champagne, seigneur direct, qui leur en donna l'investiture en franc-alleu. En 1353, Jean et François de Champagne leur vendirent leurs fonds de franc-alleu sis à Musin. En 1375, ils arrondirent leurs possessions, déjà bien étendues, de nouveaux fonds situés dans le village de Poisieu, que l'abbaye de Saint-Sulpice déchargea, en 1377, du service dont ils étaient grevés.

Le domaine du Burdet, qui comprenait les cantons appelés jadis, comme aujourd'hui encore, *Pra Naz* et *Morono*,

(1) La commanderie d'Acoyeu, située dans la commune de Virignin, près de Belley, avait été fondée en 1149, par Guillaume, évêque de Belley. (V. *Gallia christiana*, t. XV, *instrumenta*, p. 310.)